

A & E ETANCHEITE

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : 25 allée Théophile Gautier Etage 1 - Appartement 4
Résidence Les Louisanes
84270 VEDENE
912 409 968 RCS AVIGNON**

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE LA GÉRANCE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le trente juin,

Au siège social,

Le soussigné ERREDDAD EL KHADRAOUI, gérant de la Société A & E ETANCHEITE, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'Associé Unique ou d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

et exposé que suite au déménagement du gérant,

Décide :

- de transférer le siège social du 25 allée Théophile Gautier Etage 1 - Appartement 4 Résidence Les Louisanes, 84270 VEDENE au 28 AVENUE HENRI MATISSE, 84 130 LE PONTET à compter du 30/06/2025, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'Associé Unique,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 28 AVENUE HENRI MATISSE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

ERREDDAD EL KHADRAOUI
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a horizontal line and a vertical stroke.